



Newsletter Lignon du Forez - Natura 2000

N°21 – Février 2013

Le dixième programme de l'agence de l'eau

Les agences de l'eau viennent de lancer leur dixième programme, et nous vous dévoilons aujourd'hui les informations importantes concernant le programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

De 2013 à 2018, le dixième programme va mobiliser 2,45 milliards d'euros pour soutenir les investissements et les programmes d'actions nécessaires à la reconquête et la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne.



Des incitations renforcées

Le dispositif d'aides financières sera plus incitatif sur les deux enjeux prioritaires pour Loire-Bretagne :

- ✦ La lutte contre les pollutions diffuses
- ✦ La restauration des milieux aquatiques

Les enveloppes prévues sur ces deux priorités augmentent de 95 % par rapport au programme précédent et les taux d'aide passent à 50 %, voire 70 % dans certains cas.

Les aides aux travaux de réduction des pollutions et aux travaux pour le traitement des pollutions (assainissement pour les collectivités et filières d'épuration pour l'industrie et l'artisanat) représenteront encore près de la moitié du total des aides envisagées.

L'approche territoriale privilégiée

Le contrat territorial (catégorie dans laquelle se trouvent les contrats de rivière, les contrats d'entretien et de restauration...) constitue le principal outil d'intervention de l'agence. Ce type de contrat permet la cohérence des actions sur un territoire donné et la sélection des opérations les plus efficaces.

L'approche territoriale permet de décliner localement des programmes d'actions qui doivent être cohérents avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion locale des Eaux (SAGE Loire en Rhône-Alpes pour ce qui nous concerne), qui lui-même doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) élaboré au niveau du comité de bassin. Le SDAGE est un outil devant permettre de répondre aux enjeux et objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) déclinée en droit français dans la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).

Des aides plus lisibles pour faciliter la réalisation des projets

Les modes de calcul des assiettes ont été simplifiés afin de permettre aux bénéficiaires d'anticiper le montant d'aide possible. Les collectivités (maîtres d'ouvrages) pourront également bénéficier de fonds provenant d'une enveloppe d'avances financières sans intérêt bancaire, pour les projets prioritaires.

Stabilité des redevances des ménages et contribution accrue des acteurs économiques

Le programme de l'agence de l'eau est financé essentiellement par les redevances acquittées par les différents usagers de l'eau. Pour ce dixième programme les équilibres entre contributeurs évoluent en faveur des cotisations domestiques. Les redevances de pollution et réseau de collecte domestique diminuent très légèrement et resteront constante jusqu'en 2018, alors que les parts de l'agriculture et des industries progressent.

La part des ménages contribuera tout de même à 79,7 % (contre 81,4% sur le 9^{ème} programme) du total des redevances. La part de l'industrie se situe à 13 % et l'agriculture à 7 %.



Rhône-Alpes



www.lignonduforez.fr



Zoom sur les Infrastructures agro-écologiques (IAE)

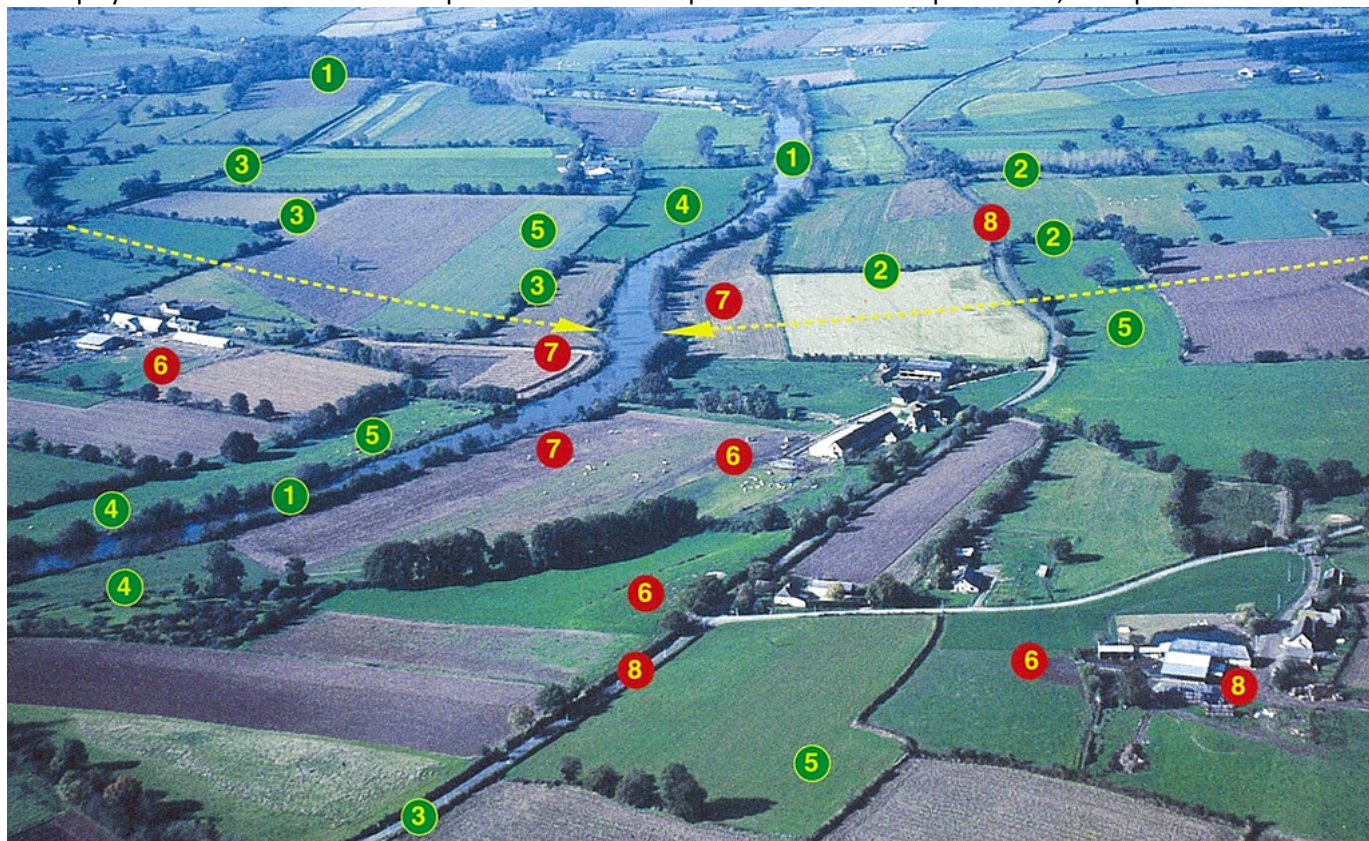
Les **Infrastructures Agro-écologiques (IAE)** ou particularités topographiques sont des systèmes agricoles constitués de formations arborées (haies, bosquets, prairies extensives prés-vergers, bandes enherbées...). Elles correspondent à des habitats semi-naturels qui ne reçoivent ni fertilisants chimiques, ni pesticides et qui sont gérés de manière extensive. Ces milieux sont caractérisés en mètres linéaires ou encore en unités spécifiques. Dans le cadre de la PAC, la superficie des IAE est exprimée en pourcentage par rapport à la SAU totale chez les agriculteurs. Les IAE ont un rôle important pour la protection de l'environnement :

- ✦ Protection du sol (maintien de la fertilité par stockage du carbone et lutte contre l'érosion)
- ✦ Protection de l'eau (régulation des régimes hydriques et épuration des eaux)
- ✦ Protection de la biodiversité (biotopes favorables pour de nombreuses espèces),

Les intérêts environnementaux que présentent les IAE peuvent rendre service à l'homme car il est connu que l'augmentation de la diversité spécifique favorise la résistance des cultures face aux parasites, au réchauffement climatique ainsi qu'à différentes perturbations, or ces résistances permettent de diminuer l'utilisation de pesticides.

Vol au dessus d'un bassin versant*

Le bassin versant est un territoire conduisant les eaux vers un même cours d'eau. La présence de bandes enherbées et de ripisylve en bord de cours d'eau permettent l'interception de substances polluantes, mais pas seulement...



On peut y lire l'action positive de générations paysannes cherchant à protéger les sols et à gérer les eaux, à clôturer et protéger le bétail et les fermes :

- 1 Des haies ou bandes boisées bordant la rivière.**
- 2 Des haies plus ou moins denses bordant les ruisseaux.**
- 3 Des haies souvent parallèles** aux courbes de niveau, certaines longeant la route, elle-même suivant ces courbes.
- 4 Des prairies de bas-fond**, bordées de bonnes haies-abri et séparant les terres labourables des sols plus humides de vallée.
- 5 Des prairies en aval de terres cultivées**, assurant la rétention de la terre érodée et l'épuration des eaux de ruissellement.
- 6 Des lignes d'écoulement d'effluents** d'élevage, sous les corps de ferme et les parcs à bétail. En l'absence de mise aux normes anti-pollution des bâtiments d'élevage, ces effluents peuvent polluer à la fois les nappes et le réseau hydrographique.
- 7 Des parcelles cultivées directement en contact** avec la rivière. Lorsque la rive est boisée, le danger est évidemment réduit, à la fois par l'effet de pompe des arbres, et par la surface, en général non cultivée car trop ombragée, bordant la haie.
- 8 Des zones damées** à l'infiltration nulle, que sont les routes goudronnées et les cours de ferme, pouvant mener les eaux polluées directement aux fossés, ruisseaux et rivière.

* Source : « le guide de l'eau pure -Les bandes enherbées- de Dominique SOLTNER » édité et diffusé par Sciences et techniques agricoles



Actualités au fil de l'eau

Les trophées de l'eau

L'agence de l'eau lance la 7^e édition des Trophées de l'eau Loire-Bretagne. L'objectif est de faire connaître des actions exemplaires pour l'eau et les milieux aquatiques. Trois catégories sont définies pour concourir :

- ✦ la restauration des milieux aquatiques
- ✦ la protection des ressources et la réduction des pollutions
- ✦ la gestion durable de l'eau dans les territoires

Le SYMILAV sera candidat dans deux catégories pour les projets suivants :

- ✦ la gestion locale et durable des milieux aquatiques dans le forez : du contrat de rivières au contrat Rivière-Natura 2000.
- ✦ La protection et la gestion de la Trézaillette : approche globale et actions locales pour la préservation de la qualité de l'eau et des habitats.

Gestion et entretien de la ripisylve



En cette période hivernale, l'équipe rivière intervient sur la ripisylve et plus particulièrement sur les secteurs de plaine. La ripisylve du Drugent a fait l'objet d'un traitement sur un linéaire conséquent entre Marcilly et Montverdun. Les travaux concernent l'abattage, le débardage et la découpe en billons d'arbres sélectionnés, afin de favoriser le développement de sujets plus jeunes. L'équipe évacue également du cours d'eau et de façon sélective des branches mortes susceptibles de s'amonceler en embâcle. Le bois est stocké et mis à disposition du propriétaire.



Renforcement de la cellule technique Rivière-Natura 2000

Réunis en conseil syndical le 23 janvier dernier, les élus du syndicat ont voté le recrutement d'un second technicien de rivière, ainsi que le développement de l'équipe rivière. Cette décision s'appuie sur un besoin en moyens humains nécessaire pour la mise en œuvre des actions du volet B2 programmées dans le contrat Rivière-Natura 2000. Un adjoint au chef d'équipe sera mis en place et accompagné d'un recrutement de deux nouveaux agents dans le cadre de l'Atelier Chantier Insertion (qui permet de bénéficier des aides à l'emploi).



Plan de désherbage communal

Le projet avance avec 10 communes concernées par la mise en place d'un plan de désherbage communal. Une convention de maîtrise d'ouvrage est en train de se mettre en place entre les communes et le syndicat. Une consultation va être mise en place pour retenir le prestataire qui effectuera l'étude dans chaque commune. Cette étude permettra au niveau de chaque commune de définir une stratégie d'intervention dans la gestion des espaces verts en visant une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et plus particulièrement les herbicides. Deux réunions ont déjà eu lieu pour les communes et on devrait rentrer dans une phase plus opérationnelle dès ce printemps.

Le SYMILAV présent aux assises nationales de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

Xavier de VILLELE et Fred MARTEIL seront présents aux assises nationales de l'EEDD qui se dérouleront du 5 au 7 mars à Lyon. Placé sous le haut-Patronage de Mr François HOLLANDE, Président de la République, du Ministère de l'éducation nationale, du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la Forêt, ainsi que sous le parrainage du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ces assises vont rassembler près de 1200 participants qui travailleront à l'élaboration de 10 propositions prioritaires qui devraient s'inviter et être au cœur de la prochaine conférence environnementale pour la transition écologique prévue en septembre. 11 grands chantiers seront traités pendant ces assises. Xavier et Fred se répartiront dans les ateliers organisés dans le cadre du chantier « EAU, protéger notre bien commun ».



Partenariat Liban / Région Rhône-Alpes / SYMILAV

Une délégation libanaise sera présente du 4 au 8 mars à Lyon. Elle participera à la journée européenne de l'éducation à l'environnement et au développement durable qui aura lieu le 4 mars au siège du Conseil Régional Rhône-Alpes, et à certains temps des assises nationales. Fred MARTEIL sera également présent le 4 mars et retrouvera la délégation le 8 mars pour un temps de travail concernant la suite du partenariat en cette année internationale de la coopération pour la gestion de l'eau.

La journée du 4 mars rassemblera 250 participants représentant 15 nations différentes. Abir SAYADI (Etablissement des Eaux du Liban Nord) et Taghrid DIAB (mission d'appui auprès de l'EELN) auront l'occasion d'intervenir pour présenter le projet de coopération entre la Région et l'EELN sur lequel Fred apporte également un appui méthodologique.

Un livret « Agriculture » en préparation

Le plan de communication 2013 prévoit la réalisation d'une publication à destination des agriculteurs. Aussi il a été proposé en commission agriculture du syndicat de réaliser un livret à caractère technique, afin que celui-ci constitue un véritable outil pour l'exploitant. On retrouvera dans ce livret différentes parties :

- ✦ Présentation des actions du volet agricole du contrat Rivière-Natura 2000
- ✦ Les bandes tampons et les infrastructures agro-écologiques
- ✦ La fertilité des sols et l'analyse de sol selon la méthode Hérody
- ✦ Guide du désherbage mécanique
- ✦ Autonomie fourragère

Ces différentes parties seront illustrées par des cas concrets et des initiatives mises en œuvre sur le bassin versant.